

Séparation 2 enfants : les droits et démarches

Par haurore, le 13/06/2010 à 15:25

Bonjour,

Je suis maman de deux garçons (5 mois et 3 ans), je pense me séparer de mon compagnon, car beaucoup de choses ne vont plus.

De plus j'étais salariée de celui-ci.

Je suis actuellement en congé parental pour encore 2 ans 1/2.

Si je pars, je n'ai donc plus de logement (c'est le sien), et plus d'emploi.

Quels sont les droits que je peux faire valoir, sachant que je dépend de lui financièrement, et que si je pars, je veux quand même pouvoir assurer un minimum pour mes enfants.

Merci de votre aide précieuse, car je suis vraiment à bout.

Par amajuris, le 13/06/2010 à 18:27

bonjour,

si les enfants sont communs entre vous et votre compagnon et que vous les avez avec vous il doit subvenir à leurs besoins (pour la moitié).

n'étant ni marié ni pacsé il ne vous doit rien surtout si c'est vous qui partez.

les concubins n'ont aucune obligation l'un envers l'autre, c'est pour cette raison qu'on l'appelle aussi union libre.

voyez une assistante sociale.

cordialement